



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

26 SEP. 2011

La ministre

Paris, le

20 SEP. 2011

Référence : CP/A11021606-D11020541

Vos réf : BP/2011-07-302

Madame la Sénatrice,

Vous avez bien voulu appeler mon attention à plusieurs reprises sur les conditions d'accès aux tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11.

Lors de la réunion du 18 mai dernier, la société COFIROUTE a présenté les résultats d'une étude, basée en partie sur des données de 2003 mais réactualisées et conduite avec les Conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines, sur les trafics « véhicules légers » sur l'A10, l'ex RN20 et le réseau secondaire du secteur de Dourdan. Cet examen approfondi a été fait avec la participation active de vos services, également présents à cette réunion. Si les données de base datent en effet de 2003, l'étude a toutefois posé plusieurs hypothèses crédibles d'actualisation. Les services techniques du conseil général de l'Essonne n'ont pas contesté les éléments présentés par COFIROUTE, notamment la compatibilité des trafics actuels avec le dimensionnement des chaussées. Le champ de l'étude n'avait pas été étendu à un volet prospectif. En revanche, le volet "offre de transport en commun" développé lors de la réunion constitue un axe prospectif fort en matière de transport en Ile-de-France. Le STIF, partie prenante au dossier, devrait apporter une contribution utile sur ce point.

Pour répondre à vos attentes concernant les trafics de poids-lourds sur l'ex RN 20 et l'A10, je vous confirme que mes services ont demandé à COFIROUTE de réaliser pour l'automne prochain une étude spécifique sur cette problématique à partir du point de référence que constitue la sortie N° 13 - Artenay. COFIROUTE travaillera encore étroitement avec les conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines, désormais gestionnaires des axes alternatifs à l'A10.

Lors de cette réunion, des solutions ont émergé. En effet, la mise en place d'abonnements à tarifs préférentiels avec la participation financière de COFIROUTE et de collectivités locales a été présentée. C'est déjà la solution mise en œuvre au niveau des agglomérations d'Orléans, de Poitiers et de Tours. Les collectivités locales ont le choix de la hauteur de la participation à ces abonnements à tarifs préférentiels.

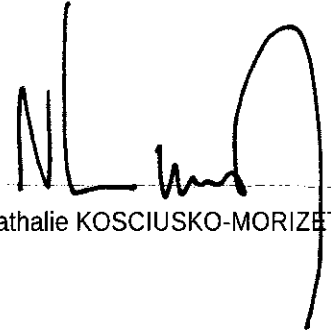
Madame Claire-Lise CAMPION
Sénatrice de l'Essonne
Vice-Président du Conseil général
Sénat
75291 PARIS CEDEX 06

Ceci pourrait permettre d'améliorer très sensiblement les conditions d'accès des habitants des abords de Dourdan, tout en conciliant les exigences environnementales et les contraintes financières des différents acteurs.

Nous essaierons dans la mesure du possible de transmettre les documents présentés avant la prochaine réunion.

Je vous prie de recevoir, Madame la Sénatrice, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a horizontal line and a large, sweeping flourish that ends in a vertical line.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET